

Séance du 25/10/2022

A Bacouël Sur Selle

Séance du : 25/11/2022

Convocations :

Affichage : 04/11/2022

Membres : Marc BULCOURT, Véronique BRUYER, Carlos LOPES, Dominique GINARD, Fabienne STACHURSKI-LEBAS, Samuel LEFEVRE, Bastien ROSE, Willy DELCOURT, Audrey DEMOURY, Florent RICHARD, Jérôme GRUGEON, Anne OGEZ-CHOUQUAIS, Christian TASSART, Bernard HAZARD

Membres présents : Marc BULCOURT, Véronique BRUYER, Dominique GINARD, Fabienne STACHURSKI-LEBAS, Bastien ROSE, Audrey DEMOURY, Anne OGEZ-CHOUQUAIS, Christian TASSART, Bernard HAZARD

Membres absents excusés : Willy DELCOURT, Jérôme GRUGEON, Carlos LOPES,

Membres absents : Samuel LEFEVRE, Florent RICHARD,

Procurations : Carlos LOPES à Dominique GINARD

Président de séance : Marc BULCOURT, Maire

Secrétaire de séance : Dominique GINARD

Présents : 9 membres – Votants 10 membres – Quorum 8

INFORMATIONS PREALABLES

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : tarif exceptionnel de location de la salle un dimanche, le conseil municipal autorise cet ajout à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération : 36-2022 Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 15 septembre 2022 ;

Délibération : 37-2022 Transfert de compétence Assainissement Collectif au profit de la CC2SO à compter du 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 26 septembre 2022, la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest s'est prononcée en faveur du transfert de la compétence Assainissement collectif au profit de la CC2SO au 1^{er} janvier 2024.

Il appartient désormais aux conseils municipaux de se prononcer sur ce transfert de la compétence Assainissement collectif au profit de la CC2SO au 1^{er} janvier 2024 dans un délai de 3 mois à compter de la réception des éléments transmis par la CC2SO :

- Compétence aujourd'hui organisée par 22 services :
 - o 3 syndicats intercommunaux dont 1 à cheval sur 2 EPCI,
 - o 15 services communaux pour la collecte, le transport et le traitement des effluents,
 - o 4 services communaux pour la collecte et transport uniquement.

- La gestion de ces 22 services est gérée comme suit :
 - o 8 en régie,
 - o 4 en régie avec prestations de service,
 - o 10 en délégation de service public (DSP).

- 8 500 foyers sont raccordés au réseau d'assainissement collectif qui consomment 790 000 m³ d'eau/an, soit en moyenne 92,94 m³/foyer/an.

- 178 kms de réseaux dont 64% en séparatifs et 75 postes de refoulement.

Ce transfert de compétence se fera sous les conditions suivantes :

- ✓ Gestion en régie de l'ensemble des services à l'issue des contrats de DSP en cours,
- ✓ Lissage sur 10 ans du montant de la redevance,
- ✓ Programme d'investissements ambitieux permettant la réhabilitation des stations d'épuration et le renouvellement des réseaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

Après avoir ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le transfert de la compétence Assainissement Collectif à la CC2SO au 1^{er} janvier 2024,
- **Invite** son Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.
- **Demande** la garantie de la conservation du poste de la secrétaire, Camille RUELLE après le transfert.

Délibération : 38-2022 Convention technique et financière avec le Département pour les aménagements de traversée d'agglomération à Bacouel Sur Selle sur les RD 8 et RD8 A

Monsieur le Maire présente les termes de la convention technique, administrative et financière entre le Département de la Somme et la commune pour le projet d'aménagements de traversée d'agglomération à Bacouel Sur Selle sur les RD 8 et RD8a

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention concernant les ouvrages des aménagements sur les RD 8 et RD 8a.

Délibération : 39-2022 Création d'une commission d'appel d'offre

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Dominique GINARD
M. Christian TASSART
M. Carlos LOPES

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Bernard HAZARD
M. Bastien ROSE
M. Anne OGEZ-CHOUQUAIS

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

M. Dominique GINARD
M. Christian TASSART
M. Carlos LOPES

- délégués suppléants :

M. Bernard HAZARD
M. Bastien ROSE
M. Anne OGEZ-CHOUQUAIS

Délibération 40-2022 : Ouverture d'un compteur Enedis et travaux d'électrification au clos Henry Farcy – décision modificative

Monsieur le Maire propose la création d'un branchement ENEDIS et de faire réaliser des travaux d'électrification au clos Henry Farcy.

Tarif de création de branchement ENEDIS environ 1400 €

Projet travaux d'électrification environ 3500 €

Le conseil municipal valide la demande de création d'un raccordement et autorise la décision modificative suivante :

- c/212 dépenses d'investissement = 5000 €
- c/021 recette d'investissement = 5000 €
- c/023 dépense de fonctionnement = 5000 €
- c/61524 dépense de fonctionnement = - 5000 €

Il sera ajouté à l'étude la possibilité de brancher des appareils à forte consommation de type friteuse collective, manèges etc. Un branchement triphasé sera probablement nécessaire. D'autres devis seront étudiés.

Délibération : 41-2022 réquisition d'usucapion de la parcelle B218 – Chapelle rue de Plachy

Monsieur le maire rappelle que des travaux de rénovation seront envisagés sur la chapelle sise à BACOUËL-SUR-SELLE, cadastrée section B 218, lieudit "Les Quatorze" pour une superficie de 05 ca.

Ce bien est repris au cadastre comme appartenant à Monsieur Roland Marie André DE L'EPINE, de sexe masculin, en son vivant, domicilié à PARIS (75016) 50 Rue Cortambert.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord pour déclarer, aux termes, d'un acte à recevoir par Maître François DESJARDINS, notaire à QUEVAUVILLERS:

En application des dispositions des articles 2.260 à 2.275 du Code Civil, et plus particulièrement en celle des articles 2.261 et 2.272 du Code Civil, ci-après reproduit :

Article 2261 du Code Civil : "Pour pouvoir prescrire, il faut une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque, et à titre de propriétaire."

Article 2272 du Code Civil : "Le délai de prescription requis pour acquérir la propriété immobilière est de trente ans."

Toutefois, celui qui acquiert de bonne foi et par juste titre un immeuble en prescrit la propriété par dix ans."

Se mettre en possession paisible, publique et non équivoque et à titre de propriétaire, de ladite parcelle.

Les conditions pour acquérir les biens par prescription et notamment celles reprises aux articles ci-dessus mentionnés, et celles de l'article 2.271 du Code Civil, ci-après retranscrites : *"La prescription acquisitive est interrompue lorsque le possesseur d'un bien est privé pendant plus d'un an de la jouissance de ce bien soit par le propriétaire, soit même par un tiers"*.

SI toutes les conditions exigées par les articles 2261 et suivants du Code civil pour acquérir la propriété par la prescription trentenaire sont réunies à son profit, il pourra être considéré comme propriétaire du terrain ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Les frais d'acte de 550 € seront supportés par la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité

Délibération 42-2022 : subvention à la Société de Chasse

L'association Société de Chasse de Bacouel Sur Selle, dans le cadre de son activité, a sollicité une aide financière auprès de la commune.

A l'appui de cette demande l'association a adressé un dossier composé du compte rendu de l'assemblée générale et son bilan financier

Au vu de la demande il est proposé :

- d'accorder à l'association " Société de Chasse" une subvention de 240 euros

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette proposition pour une somme totale de 240 €, cette dépense sera imputée au c/65748

Délibération 43-2022 : Tarif exceptionnel de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande faite par M. Julien LOORIUS professeur de sport et la boulangerie de Quevauvillers qui souhaitent louer la salle des fêtes le dimanche 13 novembre matin afin d'y organiser un évènement.

De plus Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'un habitant de la commune souhaiterait louer la salle des fêtes le week-end du 17 décembre, la salle étant déjà occupé le dimanche par le CABS et ne serait mise à disposition que le samedi.

Le règlement de location de la salle ne prévoyant pas de location à la journée.

Une refonte du règlement et des tarifs de la location de la salle des fêtes sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'accorder exceptionnellement c'est 2 locations au tarif de 100 €. Après en avoir délibéré, par 4 abstentions et 6 voix pour le conseil municipal adopte cette proposition.

Projet d'arrêté concernant l'entretien des trottoirs

Le conseil municipal, suite à l'exposé du maire sur les difficultés rencontrées concernant l'entretien des trottoirs, partage le constat et soutient le projet d'arrêté qui sera pris par le maire fixant les modalités d'entretien des trottoirs et caniveaux par les riverains.

Point sur le dossier de consultation des entreprises pour le projet de sécurité et d'aménagement de la commune

Monsieur le Maire présente le DCE élaboré par Mme BELOT du cabinet Verdi. Celui-ci sera finalisé et publié pour le 15 novembre 2022.

Point sur la CC2SO

Le PLUI du Contynois a été approuvé par le conseil communautaire en date du 26/09/2022. Il est désormais applicable.

Monsieur le Maire fait le point sur la réunion organisée par la CC2SO le 20 octobre 2022 relative à la présentation des axes forts du projet de territoire et les orientations de développement de la CC2SO où tous les conseillers municipaux (PLachy-Buyon Bacouel Sur Selle, Nampty, Prouzel, Fossemanant) étaient conviés.

Point financier

Nous présentons à ce jour un excédent de fonctionnement 15 831.34 € et un excédent d'investissement de 15 349.28 €

Il n'y pas de remarque particulière à formuler sur l'exécution budgétaire.

Point sur les travaux bâtiment Mairie/Ecole :

Les travaux sont exécutés à hauteur de 120 794.77 € TTC sur un budget total de 154 768.58 € TTC

En matière de travaux encore à réaliser, il reste les portes de l'Ecole et de la porte centrale à changer (15 000 €), ainsi que l'isolation (1 000 €) et la peinture de la cage d'escalier (12 000 €) et il est proposé d'isoler le plafond de la cave d'où remonte le froid et l'humidité dans la Mairie.

La commune a perçu à ce jour 76 225.16 € d'acompte de la DSIL sur un montant total attendu de 104 806.27 €

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

36-2022	Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
37-2022	Transfert de compétence Assainissement Collectif au profit de la CC2SO à compter du 1 ^{er} janvier 2024
38-2022	Convention technique et financière avec le Département pour les aménagements de traversé d'agglomération à Bacouel Sur Selle sur les RD 8 et RD8 A
39-2022	Création d'une commission d'appel d'offre
40-2022	Ouverture d'un compteur Enedis et travaux d'électrification au clos Henry Farcy – décision modificative

41-2022	Réquisition d'usucapion de la parcelle B218 – Chapelle rue de Plachy
42-2022	Subvention à la société de Chasse
43-2022	Tarif exceptionnel de location de la salle des fêtes

Marc BULCOURT	
Véronique BRUYER	
Carlos LOPES	
Dominique GINARD	
Fabienne STACHURSKI-LEBAS	
Samuel LEFEVRE	
Bastien ROSE	
Willy DELCOURT	
Audrey DEMOURY	
Florent RICHARD	
Jérôme GRUGEON	
Anne OGEZ-CHOUQUAIS	
Christian TASSART	
Bernard HAZARD	